

# Notice d'information

## Paieement SEPA

### ***Pourquoi ?***

- Simplifier vos démarches
- Sécuriser et dématérialiser vos paiements
- Etre certain du règlement de vos factures, au jour près

### ***Comment faire ?***

- Remplissez le mandat SEPA (remplir les mentions surlignées en jaune)
- Donnez ce mandat et votre RIB au placier

### ***Quand serai-je prélevé ?***

- 1<sup>er</sup> paiement : le placier vous informera de la date de validation du mandat
- Pour les paiements suivants, le placier vous informera de la date prévisionnelle de débit à chaque fois qu'il vous remettra votre facture.

### ***Que faire si la mairie me prélève trop d'argent ?***

Signalez-le au placier. Après vérification, le trop-perçu sera déduit de la facture suivante

**Pour tout renseignement, le placier se tient à votre disposition au 06 33 18 19 88 ou [asvp@crozon.bzh](mailto:asvp@crozon.bzh)**